

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 septembre à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor - BAUM Eric - FRANCOIS Stéphane - COLLET Florian

Excusés : THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
COLLET Mickaël (procuration à Mme GRECO Valérie)

Conseillers en exercice : 12

date convocation : 02/09/2025

Conseillers présents : 10

date affichage : 15/09/2025

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS GILLES

Délibération 19/2025

Désignation d'un troisième délégué titulaire au sein du SIVU

Dans le cadre de la représentation de la commune au sein du SIVU de la Haute Moselle il est nécessaire de procéder à la désignation d'un troisième délégué titulaire, conformément aux nouveaux statuts du syndicat du 01 septembre 2025 et à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne en qualité de troisième délégué titulaire pour représenter la commune au sein du SIVU de la Haute Moselle : Monsieur SALGUEIRO Victor
- Mme le Maire est chargée de notifier cette désignation au Président du SIVU

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 15/09/2025

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 septembre à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor - BAUM Eric - FRANCOIS Stéphane - COLLET Florian

Excusés : THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
COLLET Mickaël (procuration à Mme GRECO Valérie)

Conseillers en exercice : 12

date convocation : 02/09/2025

Conseillers présents : 10

date affichage : 15/09/2025

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS GILLES

Délibération 20/2025

Location du logement communal F2 immeuble Beaujour 2 rue André BAUM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de louer le logement F2 situé 2 rue André BAUM pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction.
- Fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 420 euros
- Autorise Madame le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail de location, état des lieux)

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 15/09/2025

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 septembre à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor - BAUM Eric - FRANCOIS Stéphane - COLLET Florian

Excusés : THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
COLLET Mickaël (procuration à Mme GRECO Valérie)

Conseillers en exercice : 12

date convocation : 02/09/2025

Conseillers présents : 10

date affichage : 15/09/2025

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS GILLES

Délibération 21/2025

Avis de la commune sur le dossier d'arrêt du Plan de Mobilité Simplifié et d'un Schéma Directeur Cyclable

La Communauté de Communes du Pays du Saintois s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis septembre 2023 en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais.

Le PdMS est un véritable outil de planification qui permet de définir la stratégie et la politique de mobilité d'un territoire à court, moyen, et long terme. Ce document vise à définir les ambitions de la CCPCST en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme. Ce plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique, les habitants du territoire les associations et les AOM limitrophes. Ainsi, plusieurs outils ont été mobilisés tout au long de l'étude : questionnaires, ateliers de co-construction et conférence des maires.

Le projet de Plan de Mobilité annexé à la présente délibération est composé du diagnostic, de la démarche de concertation mise en œuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions. Ainsi le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 7 enjeux stratégiques, déclinés en 18 actions opérationnelles :

Enjeu 1 : Développer l'offre de transports collectifs (routiers et ferrés) et l'intermodalité, actuellement inadaptées aux besoins et défaillante

1 -Porter auprès de la Région une amélioration de l'offre sur les lignes de car

2 -Etudier la faisabilité d'une offre de transport à la demande (TAD) pour permettre de répondre aux besoins essentiels de déplacements à l'échelle de la CC

3 -Suivre la réouverture et la desserte proposée sur la ligne 14, et aménager les haltes de Ceintrey et Vézelize en véritables PEM pour le territoire

Enjeu 2 : Améliorer la communication et l'information

4 -Créer un guide mobilité à l'échelle de la CC afin de rassembler et de faire connaître toutes les offres et services de mobilité

5 -Organiser des événements pour promouvoir les solutions alternatives de mobilité et encourager le changement de comportement

Enjeu 3 : Répondre au manque d'infrastructures vis-à-vis des modes actifs et la sécurisation de la pratique

6 -Développer un vrai maillage d'aménagements cyclables en mettant en œuvre les itinéraires prioritaires définis dans le SDC

7 -Développer un stationnement vélo adapté aux besoins

8 -Engager une étude de faisabilité d'un itinéraire cyclotouristique Est-Ouest permettant de faire le lien entre la Meuse à Vélo et La Voie Bleue (V50) traversant la CCPCST et la CCPS

9 -Développer le programme « savoir rouler à vélo » dans les écoles pour apprendre à circuler en toute autonomie

Enjeu 4 : Limiter l'autosolisme

10 -Démocratiser le covoiturage en favorisant et sécurisant la mise en relation des covoitureurs

11 -Mettre en place une ou des lignes de covoiturage avec des arrêts sécurisés en lien avec Moselle & Madon et le Grand Nancy

Enjeu 5 : Diversifier les services de mobilité

12 -Expérimenter la mise place de véhicules en autopartage avec ou sans permis

13 -Proposer un service de location moyenne/longue durée de VAE à destination des habitants

14 -Développer des services vélos en s'appuyant sur l'implantation d'une association locale d'usagers du vélo

Enjeu 6 : Réduire le coût de la mobilité pour l'utilisateur

15 -Développer des tarifs solidaires, forfaits familles, voire la gratuité des transports selon les usagers

16 -Développement une offre de location multimodale solidaire (VAE, 2RM, voiture, voiture sans permis...) à l'échelle du territoire

Enjeu 7 : Lutter contre l'isolement (social et géographique) et diminuer les besoins de déplacements

17 -Encourager et accompagner le développement d'un panel de services de proximité et/ou itinérants et/ou à distance pour limiter les besoins de déplacements et l'immobilisation subie

18 -Diversifier les services de mobilité solidaire et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite (plateforme de mobilité solidaire type wimoov, garage et auto-école solidaire...).

À la suite de l'arrêt du Plan de mobilité simplifié, le document sera transmis aux personnes publiques mentionnées à l'article L1214-36-1 du code des transports pour avis dans un délai de 3 mois conformément au R1214-12 du code des transports.

Le Plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclables seront ensuite mis à disposition du public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités

Vu l'article L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du

Plan de Mobilité Simplifié ;

Vu la délibération du 05 octobre 2023 de la communauté de communes du Pays du Saintois prescrivant l'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié comprenant un schéma directeur cyclable ;

Vu la délibération du 03 juillet 2025 de la communauté de communes du Pays du Saintois arrêtant le Plan de mobilité simplifié comprenant un schéma directeur cyclable ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité propose de donner un avis défavorable au dossier de Plan de mobilité simplifié et de schéma directeur cyclable annexé à la présente délibération

Les remarques suivantes ont été formulées lors du débat au sein du conseil municipal :

Notre commune, située dans la vallée de la Moselle, ne se retrouve pas dans les priorités retenues par la Communauté de communes dans ce plan.

Les problématiques spécifiques de mobilité de notre territoire, notamment la création d'une piste cyclable entre Roville et Bayon, ne sont pas prises en compte dans les phases prioritaires ni dans les tracés envisagés dans le PdMS.

Ce projet de liaison cyclable, pourtant essentiel pour les déplacements doux entre nos deux communes, est totalement absent des calendriers et orientations stratégiques du plan.

Face à cette situation, et dans le souci de répondre aux besoins concrets de notre population, notre commune a donc décidé de porter ce projet indépendamment, en partenariat direct avec la commune de Bayon.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal considère que ce plan, dans sa forme actuelle, ne répond pas aux attentes ni aux besoins de notre territoire, et formule donc un avis défavorable.

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 15/09/2025

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 septembre à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie- DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor - BAUM Eric - FRANCOIS Stéphane - COLLET Florian

Excusés : THIRY William (procuration à Mme BRETON Clara)
COLLET Mickaël (procuration à Mme GRECO Valérie)

Conseillers en exercice : 12

date convocation : 02/09/2025

Conseillers présents : 10

date affichage : 15/09/2025

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mr DUBOIS GILLES

Délibération 22/2025

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Par délibération du 18/11/2023 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 25 mars 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal après examen, décide à l'unanimité d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Mme le Maire de cette communication.

Fait et clos les jour, mois et an susdits délibération certifiée exécutoire le 15/09/2025

Madame le Maire, Clara BRETON



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Clara Breton', next to an official blue circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de ROVILLE-DEVANT-BAYON' around the top edge and '(M-&M.)' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem depicting a building, likely a town hall or church, with a flag on top.